

3.3 Établissement des radiocommunications.

L'entrée dans la CTR est subordonnée à l'établissement d'un contact radio préalable avec le Contrôleur sur la fréquence appropriée:

- Cinq minutes au moins avant l'entrée dans la CTR.

3.4 Panne de radiocommunications.

En cas de panne de radiocommunications à l'arrivée, les aéronefs en régime VFR appliqueront la procédure suivante en assurant la plus grande vigilance visuelle:

- Entrer dans la CTR à l'altitude de 1000FT/QFE
- Sous réserve d'une bonne visibilité, descendre à 700FT/QFE à partir des points V, C ou E1
- Effectuer un vol circulaire face à la Tour de Contrôle à 700FT/QFE en balançant les ailes et attendre les signaux optiques de la Tour.
- Choisir le sens d'atterrissage en fonction des indications de la manche à air.

IV - PROCÉDURES DE DÉPART

4.1 Sortie de la zone de contrôle.

- Départ vers le Nord, par le point C, V, N1 et N
- Départ vers le Sud, par le point C, S1 et S
- Départ vers l'Ouest, par les points C et W
- Départ vers l'Est, par les points E1 et E

Les Cheminements N'SIMALEN-V et N'SIMALEN-S peuvent se faire sur autorisation du Contrôleur.

4.2 Panne de radiocommunication

- Avant le décollage: ne pas décoller
- Après le décollage: faire demi-tour pour atterrir suivant la procédure de panne à l'arrivée.

En cas de raisons impérieuses, poursuivre le vol en se conformant au plan de vol déposé.